

Introduction

Cette brochure est destinée aux parents des élèves qui vont débuter leur scolarité.

Ce document a pour but :

- d'expliquer l'organisation scolaire de notre établissement
- d'informer les familles concernant les attentes de l'école
- de soutenir chaque enfant dans sa construction du rôle d'élève

Nous espérons aussi grâce à ces quelques pages faciliter votre tâche de parents.



L'accompagnement de l'enfant en 1-2P

L'intelligence et la créativité se construisent chaque jour depuis la naissance. C'est grâce à son entourage que l'enfant va être stimulé et apprendre à être curieux.

Autant l'école que sa famille aideront l'enfant à découvrir le monde qui l'entoure et à répondre à ses questions. A cet effet, il est essentiel de développer sa créativité et de satisfaire son besoin de s'exprimer par des chansons, des dessins, des jeux (pâte à modeler, constructions, marionnettes,...) ou des histoires.

Pour les familles dont la langue parlée à la maison n'est pas le français, nous proposons de continuer à faire usage de la langue maternelle dans le cadre familial.

Il faut aussi donner à l'enfant de la sécurité, de la confiance et lui apprendre les valeurs de base que sont le respect et la politesse.

Finalement, c'est quand nous lui parlons, l'écoutons, lui répondons et lui donnons des explications que l'enfant apprend à s'exprimer et à communiquer.

Programme scolaire

Durant la première et la deuxième année, les apprentissages sont définis par des objectifs précis.

Une attention particulière est accordée aux relations avec les familles afin de construire des rapports de confiance réciproque. Les enseignantes donnent ainsi régulièrement des informations aux parents et peuvent en cas de besoin les orienter vers des soutiens spécifiques (logopédie, psychomotricité, psychologue...).

A l'école, les enfants apprennent à exprimer ce qu'ils pensent et à respecter des règles de vie. Ils découvrent qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils vivent en groupe et qu'ils doivent accepter leurs camarades. Ils réalisent aussi qu'ils sont capables de faire certaines choses de manière autonome, sans l'aide des autres ou des parents. En fait, tout en progressant dans leurs apprentissages, ils apprennent aussi les **règles de la vie sociale**.

Les élèves ont également l'occasion d'écouter beaucoup d'histoires, de raconter, de questionner, et donc d'enrichir leur vocabulaire. Par des jeux ou des activités, ils peuvent pratiquer intensément le **français**. Pour les enfants des familles d'une autre langue maternelle, les deux premières années sont une étape importante pour apprendre la langue parlée à l'école. Ils bénéficient de cours intensifs de français.

Il est aussi proposé de nombreuses autres activités dans les domaines que sont les **mathématiques**, **l'observation et l'exploration de l'environnement**, ainsi que les **activités créatrices manuelles et musicales**. Les élèves font également de l'**éducation physique** et de la **rythmique**, ce qui les aide à maîtriser progressivement leur corps. **L'ensemble du travail ainsi réalisé est essentiel car il prépare chaque élève pour la suite de sa scolarité.**

Dans notre établissement, des cours d'**initiation à l'allemand** sont aussi donnés une fois toutes les deux semaines.



Horaires

Les matins comprennent quatre périodes d'enseignement et les après-midis se déroulent sur deux périodes.

En bleu, la présence des élèves en 1^{ère} année

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin					
Après-midi					

En bleu, la présence des élèves en 2^{ème} année

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin					
Après-midi					

Encore quelques informations utiles

Conseil de direction de l'établissement

Janique Gamper	directrice
Mélissa Comte	doyenne pédagogique 1-4P
Mary Collet	doyenne pédagogique 5-6P
Patricia Thévoz	doyenne administrative 1-6P
Loïc Javet	doyen pédagogique 7-8P
Alexandre Keller	doyen pédagogique 9-11S
Arnaud Durussel	doyen administratif 7P-11S

Pour obtenir des informations générales

Secrétariat de l'établissement scolaire :

Route de Sous-Ville 6A

1580 Avenches

Tél : 026 557 30 80

Mail : eps.avenches@vd.ch

Site internet : www.ecoles-avenches.ch

Horaire ouverture du guichet et appels téléphoniques :

Lundi – mardi – jeudi : 07h30–10h30/13h00–16h30

Mercredi – vendredi : 07h30–10h30

(13h00–16h00 uniquement appels téléphoniques)

Pour des questions concernant la scolarité de votre enfant adressez vous

- en premier lieu à l'enseignant-e
- en cas de besoin à la Direction

Pour des questions concernant le parascolaire ou les transports scolaires

ARPEJE - Association Intercommunale pour l'enfance et la jeunesse
Rue Centrale 6
Case Postale 1
1580 Avenches
Tél : 026/675.44.62
Mail : info@arpeje.ch
Site internet : www.arpeje.ch

Service de psychologie, de psychomotricité et de logopédie en milieu scolaire (PPLS)

Tél. 021 557 95 59

Infirmière scolaire

Tél. 021 340 75 02

Bibliothèque publique et scolaire d'Avenches

Horaire d'ouverture : mercredi 13h30 – 17h30
vendredi 15h30 – 19h00

Bibliothèque publique et scolaire de Vully-les-Lacs

Horaire d'ouverture : mercredi 16h00 – 19h00
vendredi 17h00 – 19h30

Pour des conseils concernant l'accès aux écrans (télévision, tablette, téléphone, ...)

www.jeunesetmedias.ch

Vacances scolaires

		Fin des cours	Début des cours
2024	AUTOMNE	vendredi 11 octobre	lundi 28 octobre 2024
	HIVER	vendredi 20 décembre	lundi 6 janvier 2025
2025	RELACHES	vendredi 14 février	lundi 24 février 2025
	PRINTEMPS	vendredi 11 avril	lundi 28 avril 2025
	ETE	vendredi 27 juin	lundi 18 août 2025
	AUTOMNE	vendredi 10 octobre	lundi 27 octobre 2025
	HIVER	vendredi 19 décembre	lundi 5 janvier 2026
2026	RELACHES	vendredi 13 février	lundi 23 février 2026
	PRINTEMPS	vendredi 3 avril	lundi 20 avril 2026
	ETE	vendredi 26 juin	lundi 17 août 2026
	AUTOMNE	vendredi 9 octobre	lundi 27 octobre 2026
	HIVER	mercredi 23 décembre	lundi 11 janvier 2027
Congés particuliers :			
		lundi 16 septembre 2024	(Jeûne fédéral)
		jeudi et vendredi 29 - 30 mai 2025	(Ascension)
		lundi 9 juin 2025	(Pentecôte)
		lundi 22 septembre 2025	(Jeûne fédéral)
		jeudi et vendredi 14 - 15 mai 2026	(Ascension)
		lundi 25 mai 2026	(Pentecôte)
		lundi 21 septembre 2026	(Jeûne fédéral)

Aux parents des élèves,

Afin de respecter la réglementation en vigueur, **nous recommandons instamment aux parents de se conformer aux dates fixées pour l'ensemble des prochaines vacances** et de ne pas demander la faveur d'un départ anticipé ou d'une prolongation. En outre, les employeurs sont invités à faire, de leur côté, tout leur possible pour accorder les vacances à leur personnel, ayant charge de famille, au moment des congés scolaires.

Il est en effet aisé de comprendre que ces congés supplémentaires, s'ils étaient accordés, entraîneraient des perturbations dans le travail scolaire et que de plus, il serait injuste et anormal que certains enfants bénéficient de vacances anticipées ou prolongées, alors que d'autres sont au travail.

Par ailleurs, la Cheffe du Département de la formation de la jeunesse et de la culture a déterminé les motifs pour lesquels un congé peut être accordé :

1. Sur demande écrite et motivée des parents, un congé individuel ne peut être accordé qu'en présence de motifs impérieux attestés et/ou de circonstances tout à fait particulières, qui feraient apparaître un refus comme disproportionné.
2. Les motifs qui relèvent de la convenance personnelle (organisation familiale, avantages financiers, organisation professionnelle, ...) ne justifient pas, sauf demande exceptionnelle dûment motivée, l'octroi d'un congé individuel.

Nous remercions d'avance les parents et les employeurs de leur compréhension et de leur appui.

La Direction